

Pré-requis pour l'admission en Master 2 Santé publique et Environnement (SPE) : Pr Michel VELTEN

Les étudiants du cursus santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) suivent au cours de leurs études en premier et deuxième cycle l'équivalent d'une partie du programme de M1 pour au moins 30 ECTS.

Ils peuvent être admis en M2 par dispense des semestres 1 et 2 du master SPE sous réserve d'avoir satisfait aux 3 conditions suivantes :

1) La validation de 21 ECTS parmi une liste comprenant

Les 2 UE du Semestre 1 :

- investigation en santé publique - méthodes quantitatives (6 ECTS)
→ UE préalable aux UE Lecture critique, recherche documentaire et communication scientifique et Recherche clinique et épidémiologique
- Statistiques de base (6 ECTS)
→ *UE préalable aux UE Mise en œuvre des traitements de données quantitatives* et statistiques approfondies : modélisation et analyse de données.

Plus une UE au choix parmi :

Mise en œuvre des traitements de données quantitatives (3 ECTS)

Semestre 1 : être inscrit ou avoir validé l'UE Statistiques de base

Lecture critique, recherche documentaire et communication scientifique (3 ECTS)

Semestre 2 : être inscrit ou avoir validé l'UE Investigation en Santé Publique – méthode quantitative et l'UE Statistiques de base

Plus une UE au choix parmi les UE du Semestre 2 :

Recherche clinique et épidémiologique (6 ECTS)

→ être inscrit ou avoir validé des UE Investigation en santé publique – méthode quantitative et statistiques de base

Analyse comparative des systèmes de santé (6 ECTS)

Statistiques approfondies : modélisation et analyse de données (6 ECTS).

→ être inscrit ou avoir validé l'UE Statistiques de base

Environnement et santé (6 ECTS)

Maîtrise et gestion des risques environnementaux et professionnels (6 ECTS)

Planification en promotion de la santé (6 ECTS)

Le master Santé Publique et Environnement propose 2 spécialités :

- Intervention et Promotion de la Santé (IPS)
- Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (ERCE)

Nous vous conseillons de choisir pour la spécialité :

- IPS : l'UE Planification en promotion de la santé
- ERCE : l'UE Recherche clinique et épidémiologique et/ou l'UE Statistiques approfondies : modélisation et analyse de données

Pour plus d'information sur les UE, vous pouvez consulter notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.santé-pub.u-nancy.fr/esp/>

2) La validation du stage de M1 (9 ECTS) qui se décompose en 2 UE :

- protocole d'investigation en santé publique (3 ECTS) – Semestre 1 l'UE Protocole d'investigation en santé publique est un préalable à l'UE Stage d'initiation à la recherche.
- Stage d'initiation à la recherche (6 ECTS) – Semestre 2

Ces deux UE ne nécessitent pas la présence dans un laboratoire de recherche. Elles sont évaluées sous forme de contrôle continu à partir de travaux à réaliser seul ou en groupe

3) La validation du DCEM4 ou équivalent.